

OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT CREATION D'UNE ECOLE DE TRANSITION – AJUSTEMENT DES CP

LE QUATORZE AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le mercredi 8 avril 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL,**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, Mme CHAMARD LASTRE, Mme CHINI
M. FLEURY, M. GOBINET, Mme GUERIN,
Mme GUINET, M. LAIGLE, M. LOUIS-MICHEL,
Mme MARTIN et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme SEHL, Mme PINHEIRO,
M. PORTIER, Mme CAPBLANC,
M. LASSOUED, Mme LE FUR, M. BOUCLY,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DE SOUSA	à	Mme SAIDI
M. EDOUARD	à	M. FLAMENT
Mme LEMOINE	à	M. LOUIS-MICHEL
Mme FRITIS	à	M. PONCHEL
M. JAMET	à	Mme JACQUET LEGER
Mme HELT	à	Mme CAPBLANC
M. BOISCO	à	M. PORTIER
Mme BOUNAGCHA	à	M. BOUCLY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHAMARD LASTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 17 avril 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260414 - DL2026 - 67 - DE

Publiée le 17 avril 2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/67 du 14 avril 2026

OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT CREATION D'UNE ECOLE DE TRANSITION – AJUSTEMENT DES CP

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1612-1, L 2121-29, L 2122-21, L 2311-3-I et R 2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024/31 du 4 avril 2024 adoptant l'Autorisation de Programme 2024-003 relative à la Création d'une Ecole de Transition à Sannois,

Vu les délibérations n°2024/115 du 17 octobre 2024 et n°2025/39 du 3 avril 2025 ajustant ses Crédits de Paiement,

Vu la délibération n°2025/112 du 2 octobre 2025 révisant l'Autorisation de Programme 2024-003 et ajustant ses Crédits de Paiement

Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster les Crédits de Paiement de l'AP 2024-003 lors du vote du Budget Primitif 2026, afin d'acquitter les engagements financiers en cours

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 26

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 9

DECIDE :

Article 1 : d'adopter l'ajustement des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme 2024-003 dans les conditions suivantes :

Numéro AP	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant de l'Autorisation de Programme	Chapitre	Libellé	Répartition des Crédits de Paiement		
					2024	2025	2026
2024-003	Création Ecole de Transition	271 730,00 €	20	Immobilisations incorporelles	65 221,43 €	80 073,17 €	106 435,40 €
			21	Immobilisation corporelles	- €		
			23	Immobilisations en cours	- €	10 767,60 €	9 232,40 €
				TOTALCP	65 221,43 €	90 840,77 €	115 667,80 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'Autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

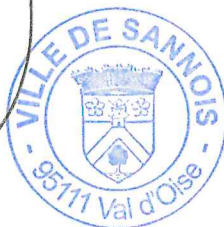
Suite de la délibération N° 2026/67 du 14 avril 2026

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Nicolas PONCHEL



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Prune CHAMARD LASTRE
Conseillère municipale déléguée
A l'éducation et à la famille

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Prune' followed by a surname.